

**KANNARI 2 : ÉTUDE D'IMPREGNATION DES POPULATIONS GUADELOUPEENNE ET  
MARTINICAISE AU CHLORDECONE ET A D'AUTRES POLLUANTS ENVIRONNEMENTAUX**

ETUDE A GRANDE ECHELLE – JANVIER A JUILLET 2024

*Lettre d'information à destination des participants adultes âgés de 18 ans et plus*

*Madame, Monsieur,*

*Vous avez été tiré(e) au sort pour participer à l'étude Kannari 2.*

*Nous vous remercions sincèrement, par avance, de votre implication.*

*Vous trouverez dans cette lettre l'ensemble des informations utiles concernant l'étude Kannari 2 :*

- *ses objectifs ;*
- *son déroulement ;*
- *comment les résultats de l'étude vous seront communiqués ;*
- *comment les données vous concernant seront traitées et quels sont vos droits.*

*Nous vous invitons à en prendre bien connaissance avant de démarrer l'étude.*

### **L'étude Kannari 2, c'est quoi ?**

L'étude Kannari 2 décrira l'**exposition des populations guadeloupéenne et martiniquaise au chlordécone et à d'autres polluants environnementaux.**

Nous souhaitons en particulier connaître l'**évolution de l'exposition au chlordécone depuis la dernière étude Kannari réalisée en 2013.** Cette seconde édition s'intéressera davantage aux **pêcheurs**, aux **travailleurs agricoles** et concernera aussi les **enfants et les adolescents.**

Les résultats permettront également d'approfondir les **connaissances sur les expositions à d'autres pesticides et certains métaux lourds.** Ils contribueront ainsi à élaborer des **recommandations** qui auront pour but de protéger la santé de la population (adultes et enfants) et celle des générations futures.

Cette étude est réalisée par Santé publique France avec :

- l'aide des **enquêteurs** de l'institut Ipsos et d'**infirmières** recrutées par les Observatoires Régionaux de Santé de Guadeloupe et de Martinique ;
- l'**appui technique** des Caisses Générales de Sécurité Sociale de Guadeloupe et de Martinique et de l'Etablissement National des Invalides de la Marine ;
- le **soutien financier** du Ministère de la Santé et de la Prévention, du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, des Agences Régionales de Santé de Martinique et de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, des Préfectures de Guadeloupe et de Martinique et du Conseil Départemental de Guadeloupe.

## Qui est concerné par l'étude Kannari 2 ?

L'étude Kannari 2 est réalisée, par **tirage au sort**, auprès d'**adultes** et d'**enfants âgés de 6 à 17 ans** vivant en Guadeloupe continentale ou en Martinique depuis au moins 6 mois. Elle repose sur la bonne volonté des personnes tirées au sort.

En juin 2023, une **première phase de l'étude** a concerné 150 personnes (adultes et enfants) tirées au sort dans 6 communes de Guadeloupe continentale et de Martinique. Elle a permis de tester et d'améliorer les outils pour une bonne organisation de l'enquête à grande échelle.

**Votre participation concerne cette seconde phase de l'étude qui se déroulera de janvier à juillet 2024 auprès de 3 000 personnes dont 700 enfants** sur l'ensemble des communes de Guadeloupe continentale et de Martinique (soit 1 500 participants dont 350 enfants sur chacun des 2 territoires).

## Pour participer, que devez-vous faire ?

Un enquêteur de l'institut IPSOS se rendra prochainement chez vous afin de vous **présenter l'étude et de vous proposer d'y participer**. **Votre participation est libre**. Un [formulaire de consentement](#), joint à cette lettre d'information, vous permettra de donner votre accord de participation.

## Comment se déroule l'étude ?

L'étude se déroulera en 3 étapes :

### Etape 1 : Visite de l'enquêteur pour le démarrage de l'étude (durée : 20 minutes)

- L'enquêteur vous **présentera l'étude**, vous demandera votre **accord de participation** et vous posera quelques questions sur votre emploi ainsi que sur les caractéristiques de votre foyer et de votre logement.
- Si vous êtes d'accord, un **enfant du foyer, âgé de 6 ans ou plus, sera tiré au sort**.
- L'enquêteur vous donnera le **matériel pour le recueil des urines**. Le matériel sera accompagné d'une fiche avec toutes les consignes de prélèvement et de conservation que l'enquêteur pourra lire avec vous.
- L'enquêteur planifiera, avec vous, les **rendez-vous** avec :
  - une **infirmière** : pour l'examen de santé et le recueil des prélèvements de sang et d'urine (étape 2) - *ils seront ensuite acheminés vers un laboratoire afin de doser les niveaux de chlordécone et d'autres polluants environnementaux dans votre organisme ;*
  - un **enquêteur** : pour répondre au questionnaire d'enquête (étape 3).

### Etape 2 : Visite de l'infirmière pour l'examen clinique et le recueil des prélèvements sanguins et urinaires (durée : 40 minutes)

- L'infirmière **recupèrera l'échantillon d'urine**. *Le matin du jour précédant le rendez-vous de l'infirmière (soit 24 heures avant le RDV), il vous sera donc demandé de recueillir vos premières urines du matin au réveil dans le pot donné à l'étape 1. Le pot sera à conserver immédiatement au congélateur, dans la pochette plastique remise par l'enquêteur.*
- L'infirmière vous aidera à répondre à un bref **questionnaire concernant votre santé**.
- L'infirmière fera **quelques mesures** (poids, taille, tension artérielle, etc.) ainsi qu'une **prise de sang**.

### Etape 3 : Visite de l'enquêteur pour le remplissage du questionnaire (durée : 60 minutes)

- Dans la suite de la visite de l'infirmière, un enquêteur passera pour vous aider à **répondre à un questionnaire** permettant de connaître vos habitudes de consommation alimentaires, vos expositions professionnelles ou domestiques à certains polluants ainsi que les conditions de vie de votre foyer.

### Est-ce que les informations que vous donnerez sont confidentielles ?

La **confidentialité des données collectées** et le **respect de votre vie privée** sont assurés tout au long de l'étude. Tous les traitements et analyses de données sont réalisés selon des modalités de mise en œuvre validées par la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL, autorisation n° 922266)**.

Vous trouverez à la fin de cette lettre, des informations détaillées sur le traitement de données mis en œuvre dans le cadre de l'étude ainsi que les modalités de refus de participation à l'étude et d'exercice de vos droits sur les données, notamment sur votre droit d'opposition.

### À quoi vont servir les résultats de l'étude ?

Les résultats de l'étude vont permettre de mieux connaître **l'exposition au chlordécone, et à d'autres polluants environnementaux dont certains métaux lourds comme le plomb**, chez les enfants et les adultes de Martinique et de Guadeloupe.

Ils permettront ainsi de préciser les **sources** qui contribuent le plus à ces expositions et de faire des **recommandations** pour les limiter.

Une petite partie des prélèvements biologiques (sang, urine), qui vont servir aux dosages, sera conservée dans une **biothèque** (banque de collection d'échantillons biologiques), pendant 5 ans, pour d'autres dosages qui pourraient être réalisés plus tard, par exemple sur d'autres polluants non étudiés lors de cette phase de l'étude.

### Pourquoi est-il important de participer à Kannari 2 ?

C'est grâce à la participation de chacun que nous aurons une **bonne vision** de l'exposition au chlordécone et à d'autres polluants environnementaux **pour l'ensemble de la population** des 2 territoires de Guadeloupe et de Martinique.

Votre collaboration va ainsi contribuer à garantir la **valeur scientifique de l'étude Kannari 2**. Mais vous avez le choix de participer ou non à cette étude. Il vous suffit de le signaler à l'enquêteur Ipsos.

### Quels bénéfices individuels d'une participation à l'étude Kannari 2 ?

Sur le plan individuel, vous bénéficierez d'un examen clinique qui vous permettra de connaître votre **état nutritionnel** et votre **pression artérielle**.

Les résultats de cet examen clinique vous seront directement communiqués par l'infirmière le jour de son intervention. En fonction, il pourra vous être proposé de consulter un professionnel de santé (médecin traitant et/ou un nutritionniste) pour un suivi adapté.

Si vous le souhaitez, vous pourrez aussi disposer de vos **résultats de dosages de chlordécone et des autres polluants** (→ voir question suivante : « *Comment vous seront communiqués les résultats de l'étude ?* »).

**En cas de dosage élevé de chlordécone**, nous serons amenés à prendre directement contact avec vous pour vous proposer de bénéficier de l'accompagnement mis en place par les Agences Régionales de Santé (ARS) pour vous permettre d'adopter les bons gestes pour réduire les risques de contamination.

## Comment vous seront communiqués les résultats de l'étude ?

Vous recevrez personnellement par courrier une **synthèse des résultats de l'étude**, une fois l'ensemble des analyses réalisées.

Cet envoi devrait avoir lieu en 2025. Vous pourrez également consulter le **rapport complet des résultats de Kannari 2** sur le site internet de Santé publique France ([www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)) ainsi que sur le site internet dédié à l'étude ([www.kannari2.fr](http://www.kannari2.fr)).

Si vous souhaitez recevoir personnellement les **résultats individuels de vos dosages biologiques**, vous devez en faire la demande :

- soit à l'**infirmière** qui vous posera la question durant l'enquête ;
- soit par **courrier postal** : *Kannari 2, Santé publique France Antilles, Centre d'affaires AGORA - ZAC de l'Etang Z'abricot, Pointe des grives - CS 80 656 - 97263 Fort de France Cedex ;*
- soit par **courrier électronique** : [kannari2@santepubliquefrance.fr](mailto:kannari2@santepubliquefrance.fr).

Ces **résultats** indiqueront :

- si le chlordécone et les autres polluants recherchés sont présents dans vos échantillons, et si oui, à quels niveaux de concentration ;
- les valeurs calculées pour l'ensemble des participants à Kannari 2, afin de comparer vos résultats avec ces valeurs.

Ces résultats ne vous donneront pas d'informations sur votre santé.

## Si vous avez des questions...

Pendant toute la durée de l'étude, vous pouvez demander des informations complémentaires et nous contacter :

- par **téléphone** : **0 800 945 901**
- par **courriel** : [contact@kannari2.fr](mailto:contact@kannari2.fr)
- par **courrier postal** : *Kannari 2, Santé publique France Antilles, Centre d'affaires AGORA - ZAC de l'Etang Z'abricot, Pointe des grives - CS 80 656 - 97263 Fort de France Cedex*

Vous pouvez également, à tout moment, accéder à toutes les informations utiles et consulter la foire aux questions (FAQ) sur le **site internet** de l'étude :

[www.kannari2.fr](http://www.kannari2.fr)



*Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette lettre.*

## Quelles catégories de données seront traitées pour réaliser cette étude ?

**Les informations permettant de vous contacter et de vous identifier** (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) seront détruites 6 mois après l'envoi des résultats de l'étude.

- Seuls les prestataires et partenaires de Santé publique France auront accès, pendant cette durée, à ces informations pour assurer le recueil des données et la restitution des résultats d'analyses.
- Ces informations pourront être utilisées, si vous y consentez, pour vous contacter afin de solliciter votre participation à une étude de suivi organisée par Santé publique France ou par des équipes de recherche et concernant l'exposition au chlordécone ou à d'autres polluants environnementaux d'intérêt.

**Vos prélèvements biologiques** seront conservés par une bibliothèque agissant pour le compte de Santé publique France pour une durée maximale de 5 ans.

**Les informations nécessaires au redressement** seront pseudonymisées avant d'être transmises par les Caisses d'assurance maladie à Santé publique France.

- Elles concernent l'ensemble des personnes majeures tirées au sort à partir des fichiers des Caisses d'assurance maladie de Guadeloupe et de Martinique, et ayant donné ou non leur consentement pour participer à l'étude Kannari 2.
- Elles portent sur les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, commune, bénéficiaire de la Complémentaire santé solidarité (C2S), présence/absence d'une Affection de longue durée (ALD) etc.), professionnelles et familiales ; les données de contamination des sols de votre résidence issue des bases de données publiques KaruGéo et GéoMartinique et le recours aux soins.
- Ces données permettent d'extrapoler les résultats de l'étude Kannari 2 à l'ensemble des populations de Guadeloupe et de Martinique. Elles sont nécessaires à la qualité des résultats de l'étude. Les données de redressement seront détruites une fois les résultats produits.

**Les données utilisées pour réaliser les analyses statistiques** ne permettront pas de vous identifier directement.

- Elles seront associées à un numéro de confidentialité et porteront sur vos données sociodémographiques (âge, sexe), les données de contamination des sols de votre résidence issue des bases de données publiques KaruGéo et GeoMartinique, les réponses aux différents questionnaires et les résultats des mesures d'exposition. Par ailleurs, certaines variables utilisées pour le redressement seront utilisées pour caractériser le profil sociodémographique et décrire le recours aux soins des participants.
- Les données nécessaires aux analyses seront conservées pour une durée de 10 ans, puis feront l'objet d'un archivage.

## Comment seront traitées vos données ?

Cette étude met en œuvre un traitement informatique de données, non obligatoire, fondé sur l'intérêt public dans le domaine de la santé publique (article 6 e et 9.2.i du RGPD<sup>1</sup>), sous la responsabilité de Santé publique France.

**Toutes les mesures de sécurité organisationnelles et techniques sont prises pour garantir la confidentialité de vos données, notamment pour en interdire l'accès à des personnes non autorisées.**

Les **organismes qui auront accès à vos données** pour la réalisation de cette étude sont :

- Les agents de Santé publique France responsables de l'étude et de l'analyse des données ;
- Les prestataires et partenaires mandatés par de Santé publique France et participant à la collecte et l'analyse de vos données : Institut Ipsos, Observatoires Régionaux de Santé de Guadeloupe et Martinique, laboratoires de dosages biologiques.

---

<sup>1</sup> Règlement général sur la protection des données

## CADRE DE L'ÉTUDE KANNARI 2

- Les **équipes de recherche** qui pourront demander ultérieurement l'accès aux données de l'étude pour des analyses complémentaires en lien avec la thématique de Kannari 2. La mise à disposition de données se fera conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés »<sup>2</sup>.

### Aspects réglementaires

Le traitement informatique des données a reçu une autorisation (n° 922266) auprès de la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)**, conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » relatives aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre d'une recherche, étude, évaluation dans le domaine de la santé.

Cette étude est, en outre, une recherche impliquant la personne humaine à risques et contraintes minimales (enregistrement IRCB : 2022-A01877-36). Santé publique France est le promoteur de l'étude. Dr Frank ASSOGBA est l'investigateur principal. L'étude Kannari 2 a reçu à ce titre l'avis favorable du **Comité de Protection des Personnes Ouest III** le 05/10/2022 (n° dossier : 22.03475.000137).

En application de l'article L. 1121-10 du code de la santé publique, Santé publique France a souscrit un **contrat d'assurance** garantissant sa responsabilité civile (contrat n° 031 0009170) auprès de QBE Europe SA/NV, Cœur Défense – Tour A – 110, Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex. Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires des sinistres trouvant leur cause génératrice dans la présente étude.

### Quels sont vos droits?

**La participation à cette étude est volontaire ; vous êtes entièrement libre d'accepter ou de refuser d'y participer.**

Si vous acceptez de participer à l'étude, vous serez invité(e) à remplir et signer le **formulaire de consentement**.

Vous êtes libre d'**arrêter** votre participation à l'étude à n'importe quel moment, pour n'importe quel motif, sans avoir à le justifier. Cet arrêt entraînera la fin des sollicitations et la suppression des données permettant de vous contacter.

Vous avez le droit de vous **opposer au traitement de vos données**, conformément à la loi « Informatique et Libertés ». Cette opposition entraînera la suppression de toutes les données à caractère personnel vous concernant.

Vous avez le droit d'avoir **communication de vos données**, et le droit de demander leur destruction si vous décidez d'arrêter votre participation à l'étude. Vous pouvez aussi vérifier l'exactitude des informations vous concernant et demander leur correction.

Vous pouvez **suspendre le traitement** (collecte et analyse) de vos données pendant l'instruction de votre demande d'opposition, de rectification ou d'effacement.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en écrivant aux responsables de l'étude : *Kannari 2, Santé publique France Antilles, Centre d'affaires AGORA - ZAC de l'Etang Z'abricot, Pointe des grives - CS 80 656 - 97263 Fort de France Cedex*, en joignant à ce courrier une copie de votre pièce d'identité.

Vous pouvez également contacter le **délégué à la protection des données de Santé publique France (DPO)** pour toute question relative au traitement de vos données : [dpo@santepubliquefrance.fr](mailto:dpo@santepubliquefrance.fr).

Si vous estimez que les droits relatifs à vos données n'ont pas été respectés par Santé publique France, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la **Commission nationale informatique et libertés** :

- Soit par courrier postal : *CNIL-Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07* ;
- Soit par le téléservice : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Préalablement, nous vous conseillons de contacter le DPO de Santé publique France qui est à votre disposition sur ces sujets.

<sup>2</sup> Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés